



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le vendredi 8 septembre 2023

Ban des vendanges dans le département du cher : AOC SANCERRE

Sur proposition de l'INAO et en accord avec l'organisme de défense et de gestion, le début des vendanges a été fixé par un arrêté préfectoral du 8 septembre 2023, selon le calendrier suivant :

AOC SANCERRE

SAUVIGNON BLANC ET PINOT NOIR

lundi 11 septembre 2023

Des dérogations individuelles au respect du ban des vendanges peuvent être accordées par l'INAO sous certaines conditions.

Pour de plus amples renseignements, les viticulteurs pourront s'adresser à leur organisme de défense et de gestion.

Pour tout renseignement :

Direction départementale des Territoires du Cher
Service Économie Agricole et Développement Rural
6, place de la Pyrotechnie
CS 20001 -18 019 BOURGES cedex

Contact presse

**Bureau de la représentation de l'État et de
la communication**

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX